

COPIES : M. VUILLEMIN, Y. MUEL, V. MANGEARD, MA GALILEE
C DIEUX, P. LAHACHE, I. MAQUAIRE, C. CHOUGUI, P. ANTOINE, S. THIEBAUT.

VILLE DE PULNOY
CR N°2010-74/SA/MAG

Réunion Conseil Municipal du 23 JUIN 2010

~~Présents : Gérard ROYER, Mmes et Mrs FEUILTAINE PICCOLI HEINLY ROYER
PERROLLAZ ANDRE HOUDRY BOISSEZ NICOLA BROUSSIER WEHRLN PELTIER SIMON
GEORGES CHABOD DUSSIAUX MASSON DEVITERNE GOUDOUT MICHEL~~

Absents excusés :

P. KERE a donné pouvoir à G. ROYER
M. VULCANO a donné pouvoir à A. ANDRE
A. CASTELA a donné pouvoir à G. NICOLA
A. FROMENT a donné pouvoir à D. FEUILTAINE
JF PICCOLI a donné pouvoir à C. SIMON

Absent : S. JACQUIER-ROUX

Secrétaire : L. WEHRLN

SUJETS TRAITES	DECISION OU SUITE
	<p>Le Maire propose d'inscrire deux questions supplémentaires à l'ordre du jour :</p> <ul style="list-style-type: none">- versement d'un don pour les communes sinistrées suite à la tempête dans le Var- dossiers de demande de subventions de particuliers au titre des économies d'énergie <p>Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité l'inscription de ces deux questions supplémentaires.</p> <p>Communication au conseil municipal des décisions prises dans le cadre de l'article L2122-22 du code Général des Collectivités Territoriales : aucune remarque</p> <p>Approbation du compte-rendu de la séance du 27 mai 2010 : à l'unanimité</p>
<p>Tirage au sort des jurés d'assises</p>	<p>Mesdames Chabod et Goudout sont désignées pour effectuer le tirage au sort. Les noms tirés au sort sont :</p> <ul style="list-style-type: none">- GANET Morgane- SOLASSIER Christine- VESQUE Marie-France- PLANTARD Gilles- GRISARD Cyril- KETLAS Anoir- BRICE Christian- WENDLING Daniel- MICHELOT Thérèse- GERARD Véronique- LOEGEL Muriel- HUSS Sylvie
<p>Contrat d'assurance des risques statutaires : autorisation donnée au Centre de Gestion de Meurthe-et-Moselle d'organiser une procédure de mise en concurrence</p>	<p>D. Feuiltaine donne lecture du projet de délibération. Vote : à l'unanimité</p>

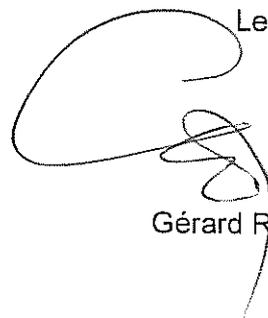
	<p>G. Nicola donne lecture du projet de délibération. N. Goudout souhaite réagir à propos de la vidéotranquillité, action à laquelle le groupe d'opposition n'est pas favorable. N. Goudout aimerait que soit mesuré l'impact de l'implantation des caméras sur les actes de vandalisme, à 6 mois ou un an. Le Maire répond qu'il est en effet trop tôt pour mesurer les résultats. M. Piccoli ajoute que pour une évaluation exacte, il faudrait mesurer les actes d'incivilité sur les sites filmés. D. Deviterne répond qu'une mesure uniquement sur les sites filmés serait faussée en raison du déplacement du vandalisme.</p>
<p>Budget primitif 2010 : décision modificative n° 1</p>	<p>JM Michel trouve que cette action est « stupide » car cela signifie que l'on dépense 24 000€ pour la 2^{ème} tranche de vidéotranquillité simplement pour déplacer le vandalisme. Le Maire répond que le terme « stupide » est excessif car aujourd'hui, personne n'a la science infuse à ce sujet. M. Piccoli ajoute que l'objectif de la vidéotranquillité est de protéger le patrimoine, pas de surveiller les gens.</p> <p>Vote : à l'unanimité, sauf pour article 2313 BATDI-020 (vidéotranquillité) : 3 absentions (D. Deviterne, N. Goudout, JM Michel).</p>
<p>Restauration scolaire : règlement intérieur</p>	<p>M. Piccoli commente les points importants du règlement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - inscriptions permanentes ou occasionnelles (pour celles-ci, inscription J-1 avant 9h) - possibilité de repas spécifiques, fourni par le prestataire en cas d'allergie simple. Dans le cas contraire, le repas peut être fourni par les parents. Dans tous les cas, les parents doivent demander la mise en place d'un PAI (Plan d'Accueil Individualisé) - gestion des absences - sanctions : le projet pédagogique est en cours de rédaction, avec une modification du permis à points - tarifs <p>JM Michel demande si les parents peuvent, en cas de maladie de l'enfant, prévenir la mairie par mail. M. Piccoli répond que cette disposition est prévue dans le règlement. P. Broussier demande ce que recouvre le terme d'incidents, dans l'article sur les sanctions. M. Piccoli répond que les incidents peuvent être divers : amusement avec la nourriture, manque de respect vis à vis des animateurs, bousculade, gestes de violence ... Le permis à points va être modifié car une partie concernait les trajets école/collège. Le nouveau sera davantage axé sur l'attitude pendant les repas et les activités.</p> <p>Vote : à l'unanimité</p>
<p>Dispositif méridienne : renouvellement pour 2010 - 2011</p>	<p>M. Piccoli donne lecture du projet de délibération.</p> <p>Vote : à l'unanimité</p>
<p>Aide au premier départ en vacances : renouvellement de la convention</p>	<p>M. Royer donne lecture du projet de délibération et ajoute que pour 2010, 10 départs d'enfants sont prévus. L. Wehrten demande si l'aide au 2^{ème} départ concerne d'autres communes que Pulnoy. M. Royer répond que toutes les communes partenaires du dispositif sont concernées.</p>

	<p>Le Maire ajoute que la ville de Pulnoy souscrit au dispositif à hauteur de 800 €, soit pour 10 enfants, que ce soit pour les 1ers départs ou 2èmes départs programmés.</p> <p>Vote : à l'unanimité</p>
<p>Zac des Résidences Vertes : constitution de la commission d'examen des propositions des aménageurs retenus</p>	<p>JM Heinly donne lecture du projet de délibération. Le Maire propose les noms suivants, en respectant le principe de proportionnalité :</p> <ul style="list-style-type: none"> - titulaires : D. Feuiltaine, JM Heinly, F. Perrollaz, N. Houdry, JM Michel - suppléants : M. Piccoli, S. Dussiaux, M. Royer, G. Nicola, D. Deviterne <p>Vote : à l'unanimité</p>
<p>Zac des Résidences Vertes : désignation de la personne habilitée à négocier avec les aménageurs retenus</p>	<p>JM Heinly donne lecture du projet de délibération.</p> <p>Vote : à l'unanimité</p>
<p>Construction d'une cantine périscolaire au groupe scolaire de la Masserine : demande de subvention à la Caisse d'Allocations Familiales</p>	<p>D. Feuiltaine donne lecture du projet de délibération.</p> <p>M. Royer demande si l'on connaît le montant de la subvention potentiellement versée par la CAF.</p> <p>Le Maire répond par la négative, en précisant qu'il peut s'agir d'une subvention directe ou d'un prêt sans intérêt.</p>
<p>Plan communal de sauvegarde : signature d'une convention avec CORA</p>	<p>C. Simon donne lecture du projet de délibération.</p> <p>Le Maire ajoute qu'il s'agit de la 1^{ère} partie de l'aboutissement de ce plan communal de sauvegarde, qui n'a pas été simple à mettre en place. Le Maire remercie à cette occasion tous les élus et techniciens qui ont participé à l'élaboration de ce plan, qui offre un vrai service aux Pulnéens. L'hypermarché CORA a accepté d'être partenaire de la ville, 7 jours sur 7.</p> <p>Vote : à l'unanimité</p>
<p>Convention avec le Syndicat Intercommunautaire Scolaire : mise à disposition de la structure artificielle d'escalade</p>	<p>N. Houdry donne lecture du projet de délibération.</p> <p>Le Maire souligne que ce mur est l'un des plus beaux de la région.</p> <p>M. Royer demande si l'utilisation du mur par des associations extérieures nécessite la présence d'un agent communal.</p> <p>Le Maire répond que les modalités de remboursement du salaire de l'agent mis à disposition ont fait l'objet d'une interpellation du SIS.</p> <p>M. Piccoli demande si le problème du prêt du matériel d'escalade a été résolu.</p> <p>N. Houdry répond que les professeurs d'éducation physique du collège ont mis en place un système pour faciliter l'accrochage et le décrochage des cordes. De cette façon, chaque intervenant pourra utiliser son propre matériel.</p> <p>C. Simon demande qui vérifie l'agrément des intervenants.</p> <p>N. Houdry répond que c'est l'association qui fait appel à l'intervenant qui doit s'assurer de sa qualification.</p> <p>Vote : à l'unanimité</p>
<p>Modification du tableau des effectifs communaux</p>	<p>Le Maire commente le projet de délibération.</p> <p>N. Goudout demande pourquoi la municipalité a fait le choix de recruter un policier plutôt qu'un éducateur.</p> <p>Le Maire répond que le vandalisme n'est pas seulement imputable aux jeunes. Il ajoute que ce recrutement permettra d'avoir toujours au moins un policier disponible. Avec une équipe de 3, les rondes de nuit pourront être réalisées plus régulièrement.</p>

	<p>P. Broussier demande si ce recrutement est censé se substituer au contrat de surveillance du patrimoine passé avec une entreprise privée.</p> <p>Le Maire répond qu'en effet, la prestation assurée par la société de surveillance n'est pas satisfaisante.</p> <p>Vote : 24 pour, 2 abstentions (D. Deviterne, N. Goudout)</p>
Tempête dans le Var : versement d'un don de la ville de Pulnoy	<p>G. Nicola donne lecture du projet de délibération.</p> <p>Le Maire explique que plusieurs cantons souffrent en raison des dégâts qui sont plus importants que ceux de la Vendée. La ville de Pulnoy a versé un don pour la Vendée, il propose de verser la même somme, soit 1 000€, pour être solidaire jusqu'au bout.</p> <p>Vote : à l'unanimité</p>
Dossiers de demande de subventions de particuliers au titre des économies d'énergie	<p>JM Heinly donne lecture du projet de délibération. Un dossier concerne l'isolation extérieure d'un pignon et un autre le changement de fenêtre.</p> <p>Vote : à l'unanimité</p>
<p>Clôture de la séance.</p> <p>JM Michel attire l'attention sur la dangerosité du carrefour « rue du breuillot/avenue de la ronce » pour les cyclistes ayant emprunté le contre-sens cyclable. Les voitures montant l'avenue de la Ronce et tournant rue du Breuillot coupent le virage à gauche, prenant le risque de percuter un vélo en face.</p> <p>Le Maire rappelle que le décret de juillet 2008 rend obligatoire, à partir du 1er juillet 2010, le contre-sens cyclable dans les rues à sens unique des zones 30. Il est clair qu'un inventaire des aménagements pour sécuriser certaines rues sera réalisé dans les plus brefs délais.</p>	

Fait à Pulnoy, le 21 juillet 2010

Le Maire



Gérard ROYER